



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

Avis public

DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 7 octobre 2024 à 19 h, à la salle Philippe Laroche du centre communautaire, située au 46, chemin du Village à Lac-Beauport.

AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DOIT STATUER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Demande : Rendre réputé conforme l'agrandissement d'un chalet dont la superficie obtenue sera de 69,5 mètres carrés (m²) au lieu d'un maximum de 65 mètres carrés (m²) tel que mentionné à l'article 230 du Règlement de zonage 09-207 pour la zone HV-255.

Le tout tel que représenté au certificat de localisation par M. Hughes Lefrançois, arpenteur-géomètre, en date du 7 novembre 2022, sous le numéro 4107.

Terrain ciblé : Lot numéro : 1 820 311
Chemin de l'Éperon

Règlement concerné : Zonage numéro 09-207

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 23^e jour du mois de septembre 2024.

A Laplante

Annie Laplante, greffière adjointe

pour

Richard Labrecque
Directeur général et greffier-trésorier